

INVITATION PRESSE

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

A Pierrefitte-Stains, Foncière ATLAND a posé la première pierre du 1er projet Inventons la Métropole du Grand Paris à se concrétiser



Paris, le 11 mars 2019 - Lauréat de la première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », Foncière ATLAND a posé ce lundi 11 mars la première pierre de son Campus Urban Valley. Un programme de 25 000 m² qui accueillera notamment les 200 collaborateurs d'ENGIE Lab CRIGEN, plus grand Centre de Recherche et d'Expertise opérationnelle d'ENGIE.

Une première pierre qui marque officiellement la concrétisation d'une des 54 opérations de l'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Cet événement s'est déroulé en présence de :

- **Pierre-André DURAND** (Préfet de la Seine-Saint-Denis),
- **Patrick OLLIER** (Président de la Métropole du Grand Paris, ancien Ministre, Maire de Rueil-Malmaison),
- **Patrick BRAOUEZEC** (Président de Plaine Commune),
- **Azzedine TAÏBI** (Maire de Stains),
- **Michel FOURCADE** (Maire de Pierrefitte-sur-Seine),
- **Stéphane TROUSSEL** (Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis),
- **Adeline DUTERQUE** (Directrice du ENGIE Lab CRIGEN),
- **Georges ROCCHIETTA** (Président Directeur Général de Foncière ATLAND).

Un projet labellisé Urban Valley dans une zone stratégique de l'arc Nord de Plaine Commune

Issu de la dernière génération des opérations Urban Valley développées par Foncière ATLAND, ce programme de 25.000 m² intègre une diversité d'usages (bureaux laboratoires, activités) au pied de la tangentielle T11 et du RER D.

Constituant le cœur du projet, un parc végétalisé de 4.500 m², préserve les milieux naturels existants et participe activement à la gestion des eaux de pluie.

Un espace de stationnement mutualisé favorisera également toutes les formes de mobilité non motorisées.

Ce programme est le fruit d'une consultation remportée par Foncière ATLAND en octobre 2017 dans le cadre de l'appel à projets « Inventons La Métropole du Grand Paris » qui récompense des réalisations innovantes ayant pour vocation de révéler la richesse, la diversité et les dynamiques de ses territoires en offrant la perspective de nouveaux environnements urbains et économiques dans le périmètre métropolitain. Il s'agit de la plus grande consultation d'Europe en aménagement, urbanisme et architecture portée par la Métropole du Grand Paris.

Plaine Commune regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse.

A propos de Foncière ATLAND

Partenaire immobilier des entreprises, Foncière ATLAND est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC). Au travers de ses activités d'investissement, d'asset management et de construction, la société est un acteur de référence sur le marché des externalisations d'actifs d'entreprises et la réalisation d'opérations de clés en main locatifs.

Foncière ATLAND est également présente sur le marché des SCPI via sa filiale VOISIN, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF gérant 4 SCPI pour le compte de 15 000 associés et 2 OPCI professionnels avec comme associés PGGM et AG Real Estate.

Au 31 décembre 2018, Foncière ATLAND gère pour compte propre et compte de tiers un patrimoine de plus de 1,2 milliard d'euros hors droits.

Foncière ATLAND est cotée sur Eurolist C (FR0000064362) www.fonciere-atland.fr

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1er janvier 2016. Elle a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe 131 communes. C'est une intercommunalité qui constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes de la zone dense urbaine.

La Métropole du Grand Paris exerce des compétences en matière :

- d'aménagement de l'espace métropolitain ;
- de développement et d'aménagement économique, social et culturel ;
- de politique locale de l'habitat ;
- de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie ;
- de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

www.metropolegrandparis.fr - [@GrandParisMGP](https://twitter.com/GrandParisMGP)



CONTACTS PRESSE
AGENCE DAKOTA COMMUNICATION
Tél. 01.55.32.10.40